



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Compte-rendu de la CAP nationale Dessinateurs & Dessinatrices

30 mai 2013

La CAP est présidée par Simone Hayot, chef du bureau MGS2 au SG/DRH. La CFDT est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

La CFDT a repris les revendications portées la veille devant la mission d'audit du CGEDD, chargée de dresser un état des lieux des métiers exercés par les dessinateurs et les adjoints administratifs, puis d'établir une analyse prospective, destinée à appuyer les positions du ministère face à la Fonction publique, dans le cadre du chantier consacré à la catégorie C (statutaire et indemnitaire).

La CFDT a revendiqué le reclassement de la totalité du corps dans le premier grade du corps des TSDD. Nous attendons un affichage clair des missions du ministère et des métiers nécessaires pour les exercer ; nous avons rappelé « l'épisode Borloo », les promesses d'avenir et le groupe de travail des années précédentes, qui n'a débouché sur rien. Devant les menaces qui pèsent sur les missions ADS et ATESAT, nous avons exigé une véritable réflexion sur les débouchés offerts aux personnels du corps.

Nous avons également réclamé la revalorisation du régime indemnitaire des dessinateurs, qui touchent désormais 500 € de moins, en moyenne sur une année, que les adjoints administratifs ; les augmentations de l'ISS et de la PSR, prévues dans les mesures catégorielles, ne permettent pas de rattraper ce retard.

Cette CAP est réunie pour traiter du passage au 8^e échelon de l'échelle 6 ; la CFDT revendique un taux de 100 % pour ce dernier exercice sous forme de tableau d'avancement, dans l'attente du passage à un déroulement de carrière linéaire, en cours de mise en place par la Fonction publique.

Réponse de la présidente de la CAP

La plupart des réponses à nos revendications seront apportées par le ministère de la Fonction Publique. Nous allons travailler avec le taux de 40 % de promotions au 8^e échelon, annoncé en 2012 pour l'année 2013, dans l'attente d'une réponse favorable à la demande de notre ministère, pour porter ce taux à 100 %. Dans ce cas, la liste établie sera rallongée ; c'est pourquoi la CAP va travailler sur une liste de 80 noms.

Promotions à l'échelon spécial du grade de DCG 1 (8^e échelon)

Texte de référence

Décret n°2011-1445 du 3 novembre 2011 modifiant le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005

Critères statutaires, qui s'apprécient au 31 décembre 2013

Être dessinateur chef de groupe de 1^{ère} classe

Justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7^e échelon

Les règles de gestion

Les conditions statutaires devront être respectées au 30 juin 2013, car il s'agit d'un processus transitoire avant le décontingement du 8^e échelon, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Nombre d'agents promouvables : 219 ; nombre de proposés : 101 ; nombre de postes : 32

L'administration a fourni les grilles à jour en début de séance ; il est difficile pour les représentants du personnel de travailler dans ces conditions, alors que nos élus avaient préparé la CAP avec les documents reçus à peine une semaine avant la séance, et que ces données ont donc été modifiées entretemps. En effet, certains services ont tardé à répondre au bureau de gestion, et certaines demandes de départ en retraite sont arrivées tardivement.

Une fois traités les agents qui doivent partir en retraite d'ici le 31 décembre 2013, l'administration propose de promouvoir ensuite ceux qui vont partir en 2014, avec une ancienneté insuffisante dans le 7^e échelon pour bénéficier de l'avancement automatique 6 mois au moins avant leur date de départ.

Le tableau ci-dessous ne comporte provisoirement que 30 noms, car 2 cas sont en attente de vérification.

Tableau d'avancement à l'échelon spécial de DCG1 pour 2013 (date d'effet au 1^{er} janvier 2013)

MOREAU Jean-Pierre	DDT de la Nièvre
TERNEL Jean-Loup.....	DDTM du Nord
BAUGIER André	CETE Méditerranée
KEISER Bernard.....	DRIEA
LE BARS Michel.....	DDTM des Côtes d'Armor
FRIESTEDT Gérard.....	DDT du Rhône
PORCHER Yvon.....	DDTM de la Vendée
LHERMET Francis.....	DDT de la Lozère
HUCHET Michel	DDTM de la Loire-Atlantique
LELONG Régis	DDT de Seine-et-Marne
NOURY Christian.....	DIR Ouest
GOUPIL Martine.....	DDT de l'Eure
PRIEUR Alain.....	DREAL Haute-Normandie
CADEAU Angéline	DIR Ouest
MARTIN Françoise	DDTM de l'Ille-et-Vilaine
BOSCHERIE Patrick.....	DDT de Seine-et-Marne
CHIAPELLO Serge.....	DDTM du Var
DENAT Pierre	DDT de la Haute-Garonne
FURIOSI Paul	DDTM de la Corse-du-Sud
GRALL Charles.....	DDTM du Finistère
HANNOQUE Daniel.....	DRIEA
SAVIN Daniel.....	DDTM de l'Ille-et-Vilaine
DESRAYAUX Laurence.....	VNF-DT Rhône-Saône
MARTIN Serge.....	DDTM de l'Ille-et-Vilaine
PERSICI Dominique	DDT de l'Essonne
PORCHERAY Georges.....	DRIEA
KIRIE Félix	DDTM de la Vendée
PONS Christiane	DDT des Hautes-Alpes
BOULANGER Philippe	DDTM du Nord
MARCHAND Bernard	DDTM de la Charente-Maritime

Mobilité

La CFDT a été saisie par une dessinatrice du Val d'Oise, dont le service va fermer, et à qui on propose un poste à 100 km de son domicile ; or il existe une possibilité d'affectation à VNF, plus près de chez elle. La CFDT demande à l'administration d'examiner rapidement la situation critique de cet agent, et de faciliter sa mobilité sur ce poste, publié par VNF sur l'intranet. L'administration promet de s'en occuper.

**Pour tout renseignement complémentaire,
contactez les élus CFDT à la CAP locale de votre service ou de votre région
ou les élus à la CAP nationale**

Jean-Luc CAMÉ.....	DDT 54	03.83.91.40.15
Pascal PAQUELIN	DREAL Bourgogne	03.45.83.21.14